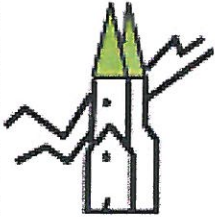


D'ARGENTEUIL

LES EGLISES



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Eglises d'Argenteuil le 10 janvier 2014

Monsieur Le Maire  
Des Eglises d'Argenteuil,

DEPARTEMENT  
CHARENTE MARITIME

MAIRIE  
de  
LES EGLISES D'ARGENTEUIL

Madame La Préfète de la Charente Maritime  
DREAL Poitou-Charentes  
Service Connaissance des Territoires et Évaluation Division  
Intégration de l'environnement et évaluation  
15 rue Arthur Ranc - BP.60539  
86020 Poitiers CEDEX

Tel. 05.46.59.94.14

Fax.05.46.59.14.39

E.mail : eglises.argenteuil@mairie17.com

Bureau ouvert :

**Lundi mardi jeudi vendredi  
de 8h30 à 12h30.**

Objet : demande d'examen au cas par cas préalable à une évaluation environnementale concernant la révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Les Églises d'Argenteuil.

Madame La Préfète de la Charente Maritime

Le décret n°2012-995 du 23 août 2012, relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, a modifié les conditions de soumission des P.L.U. à évaluation environnementale et a créé une procédure d'examen au cas par cas pour certains PLU en application de l'article R.121-14 III 1° du code de l'urbanisme.

La révision allégée n°1 du PLU de notre commune étant concernée par cet examen au cas par cas, je vous demande de procéder à l'examen de notre projet de révision allégée conformément à l'article R.121-14-1 du code de l'urbanisme afin de savoir s'il est nécessaire de mener une démarche d'évaluation environnementale de notre PLU.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joints les éléments nécessaires à l'examen du cas par cas relatifs aux caractéristiques de recevabilité du plan :

- Notice explicative de la révision allégée avec caractéristiques de l'état initial de l'environnement description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document ;
- Plans de zonage et règlement du PLU avant et après révision allégée

Veuillez agréer, Madame La Préfète de la Charente Maritime, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

JJ. POUPARD

